



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

automobiles

Question orale n° 13

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les graves problèmes de circulation automobile que connaît la ville d'Annecy. La configuration de la ville, entre le lac et la montagne, présente des contraintes physiques particulières. Le problème est particulièrement aigu pour la partie sud de la ville, ainsi que les communes des cantons de Seynod et de Faverges, séparés d'Annecy par la montagne du Semnoz. Le seul trajet possible est la route qui longe la rive sud du lac d'Annecy. De ce fait, elle est en permanence saturée. Aller à Annecy, y accomplir des démarches et revenir chez soi peut prendre une demi-journée à des personnes qui ne sont qu'à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau d'Annecy. Ce point noir oblige également les véhicules qui circulent dans le sud d'Annecy à prendre des itinéraires, tels la côte de l'Hôpital, qui ne sont absolument pas adaptés à la nature du trafic ni au nombre de véhicules qui y passent journallement. Parfois, les bouchons provoqués par ce goulot d'étranglement arrivent jusque sur la rocade d'Annecy et perturbent le trafic de l'autoroute A 41 entre Chambéry et Genève. C'est là un grand chantier, qui touche à plusieurs domaines importants à : l'environnement, la pollution automobile générée par les problèmes de circulation est importante à la sécurité routière, la côte de l'Hôpital est une pente raide et sinueuse, par laquelle passent de nombreux poids lourds, à l'aménagement du territoire et au développement de toutes les communes au sud du lac d'Annecy, ce secteur ne pouvant accueillir d'équipements ou d'entreprises d'importance du fait des difficultés d'accès. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'il compte faire pour lever ce point noir routier, source de nombreux désagréments pour Annecy et sa région.

Texte de la réponse

DIFFICULTÉS DE CIRCULATION AUTOMOBILE À ANNECY

M. le président. La parole est à M. Lionel Tardy, pour exposer sa question, n° 13, relative aux difficultés de circulation automobile à Annecy.

M. Lionel Tardy. Madame la secrétaire d'État chargée de l'écologie, je souhaite attirer votre attention sur les graves problèmes de circulation automobile que connaît la ville d'Annecy. La configuration de la ville, entre le lac et la montagne, présente des contraintes physiques particulières. Le problème est notamment aigu pour la partie sud de la ville ainsi que les communes des cantons de Seynod et de Faverges, séparés d'Annecy par la montagne du Semnoz. Le seul accès possible est la route qui longe la rive ouest du lac d'Annecy, qui est de ce fait en permanence saturée.

Aller à Annecy, y accomplir des démarches et revenir chez soi peut prendre une demi-journée à des personnes qui n'habitent qu'à une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau d'Annecy. Ce point noir oblige également les véhicules qui circulent dans le sud d'Annecy à prendre des itinéraires - la côte de l'hôpital, par exemple -, qui ne sont absolument pas adaptés à la nature du trafic, ni au nombre de véhicules qui y passent journallement. C'est là un grand chantier, qui touche à plusieurs domaines importants : à l'environnement, la pollution automobile générée par les problèmes de circulation étant importante, à la sécurité routière, la côte de l'hôpital étant une pente raide et sinueuse par laquelle passent de nombreux poids lourds, enfin, à l'aménagement du territoire et au développement de toutes les communes au sud-ouest du lac d'Annecy, ce secteur ne pouvant

accueillir d'équipements ou d'entreprises d'importance du fait des difficultés d'accès.

Je souhaite donc savoir quels sont vos projets pour lever ce point noir routier, source de nombreux désagréments pour Annecy et sa région depuis des décennies.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Monsieur Tardy, vous évoquez les problèmes de circulation qui se posent autour de la ville d'Annecy et notamment au sud de la ville. Comme vous l'indiquez, les difficultés de circulation ont des conséquences aussi bien en termes d'environnement que de sécurité routière, deux sujets auxquels nous sommes, au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, particulièrement sensibles.

Vous souhaitez savoir ce que le Gouvernement compte faire pour lever ce point noir routier. L'ensemble du réseau routier concerné à Annecy et aux alentours, notamment la RD 1508 le long du lac d'Annecy et l'avenue du Crêt-du-Maur, dit côte de l'hôpital, que vous avez évoquées, est géré par les collectivités territoriales et ne relève pas de la responsabilité de l'État. Il appartient aux élus locaux concernés de rechercher les meilleures solutions pour améliorer la situation.

Au-delà de l'amélioration du réseau routier, il faut également élargir la réflexion à tous les modes de déplacement, notamment aux transports collectifs. Ce dernier point est largement débattu dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement, à l'occasion duquel est évoquée, entre autres, la possibilité de laisser aux collectivités locales plus de liberté pour développer les initiatives et gérer leurs propres contradictions en matière de transport local.

M. le président. La parole est à M. Lionel Tardy.

M. Lionel Tardy. Madame la secrétaire d'État, j'ai bien entendu votre observation concernant le développement des transports publics. Le problème est que les sommes en jeu sont assez importantes et que, sans aide de l'État, les collectivités locales auront du mal à boucler ce dossier qui traîne depuis longtemps. Je souhaite donc que l'État fasse le maximum pour qu'on arrive enfin à trouver une solution.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie. Parmi les propositions discutées dans le cadre du Grenelle de l'environnement figure celle d'une nouvelle ressource permettant de participer au niveau national à des projets de transport collectif ayant pourtant vocation à être portés essentiellement par les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 13

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5861

Réponse publiée le : 3 octobre 2007, page 2463

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 octobre 2007